



151027pv

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 27 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Christelle COMBET, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

Représenté : Néant

Absents : Jean-Philippe TAVARES, Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Eric PIERRE,

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2015
- 2° Proposition de Membres pour la Commission Intercommunale des Impôts
- 3° Election d'un membre du CCAS issu du Conseil Municipal, suite à la démission d'un conseiller municipal membre du CCAS
- 4° Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- 5° Autorisations d'urbanisme
- 6° Marais de Nyre
- 7° Distribution compte rendu
- 8° Sécurisation de l'accès à l'esplanade de l'espace jeux
- 9° Limitation de l'éclairage public en cours de nuit
- 10° Choix de l'assureur Dommage-Ouvrage
- 11° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2015

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2015.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° Proposition de Membres pour la Commission Intercommunale des Impôts

Rapporteur Christophe GUITTON

Le conseil communautaire de la communauté de communes Fier et Ussets (CCFU) a institué le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la communauté de communes, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. La CIID doit être composée de 11 membres : le président de la CCFU, ou son adjoint délégué, qui en assure la présidence, et dix commissaires.

Les dix commissaires titulaires ainsi que dix commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil communautaire de la CCFU, sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la CCFU ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de la CCFU.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même celle de l'organe délibérant de la communauté de communes.

La commune de Nonglard doit donc proposer une liste de personnes répondant aux conditions ci-dessus précisées, afin de permettre à la CCFU de constituer la CIID.

Il est proposé au conseil municipal de présenter la liste suivante de 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires (au nombre de 2) domiciliés dans le périmètre communautaire :
 - Madame Marie-France MAILLARD, née le 16-02-1948 à Annecy, domiciliée 176 montée du Château à Nonglard.
 - Monsieur Eric LABAZ né le 16-11-1950 à Annecy, domicilié 112 impasse des Neyrulles à Nonglard.
- Commissaires suppléants (au nombre de 2) domiciliés dans le périmètre communautaire :
 - Madame Christiane PERRON née le 4-6-1964 à Annecy, domiciliée 114 route de la Ville à Nonglard.
 - Monsieur Georges PONCET né le 3-2-1954 à Annecy, domicilié 712 route du Pont du Trésor à Sillingy.

Cette liste sera transmise au Président de la CCFU.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2015-102

3° - Election d'un membre du CCAS issu du Conseil Municipal, suite à la démission d'une conseillère municipale membre du CCAS

Rapporteur Christophe GUITTON

Considérant que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS est élu par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Considérant que six membres du Conseil d'Administration du CCAS sont issus du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel ;

Vu la démission de Madame Agnès BRUNOT de son mandat de conseillère municipale en date du 24 septembre 2015.

Vu que Madame Agnès BRUNOT était membre du Conseil d'Administration du CCAS ; il convient donc d'élire un nouveau membre dudit conseil d'administration ;

Vu que M. Dominique BOUVET, a fait acte de candidature pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Il est procédé à l'élection, à bulletin secret, d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

M. Dominique BOUVET ayant obtenu 11 suffrages, soit la majorité absolue,

M. Dominique BOUVET est proclamé membre du Conseil d'Administration du CCAS :

Délibération 2015-103

4° - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur Christophe GUITTON

Par courrier en date du 30 septembre 2015, le Préfet de la Haute-Savoie a notifié à la Commune de Nonglard le « projet de schéma départemental de coopération intercommunale » (SDCI) dans le cadre de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Concernant Nonglard, le projet de schéma dit :

« Pour ce qui concerne la communauté de communes Fier et Usse, les conditions politiques ne sont pas réunies à ce jour pour envisager son rapprochement avec la C2A. En outre, il peut être pris en compte une population assez nombreuse, qui s'élève à 14 232 habitants. Le seuil de 15 000 habitants est ainsi adapté.

Si cette communauté de communes peut donc rester seule pour l'heure, il n'en demeure pas moins qu'elle a vocation à rejoindre l'agglomération annécienne dès que possible, en raison des liens étroits qui les unissent (SCOT, bassins de vie et d'emploi), et qu'elle doit s'y préparer. »

Le Préfet nous demande donc de délibérer dans un délai de deux mois soit avant le 30 novembre 2015, pour approuver ou non le projet de schéma.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : 4 (Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Dominique BOUVET, François FOSSOUX)

Se sont abstenus : 4 (Chantal MACQUET, Laurence NIQUET, Eric PIERRE, Yoan MAZZA)

S'est opposé : 1 (Thierry DUFOUR)

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Marie-Noëlle MINARD, Bénédicte VIVIAN

Délibération 2015-104

5° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Néant

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la création d'une terrasse et d'une piscine 44 impasse des Neyrulles - M Serge RAFFIN (DP 74.202.15.0013)

Déclaration préalable pour la modification d'une fenêtre, au 470 route de chez Dupraz - Ebénisterie Sylvent (DP 74.202.15.0014)

6° - Marais de Nyre

Rapporteur Christophe GUITTON

L'étude hydrologique du marais a été restituée. Diverses propositions d'aménagement sont proposées par Aster, tant dans la partie amont du marais (au-dessus du S de la route) que dans la partie aval. L'objectif étant de ré humidifier le marais par une meilleure diffusion des eaux actuellement canalisées par le fossé. Après discussion le conseil propose de retenir pour la partie amont le principe de bouchonnage du canal régulier et pour la partie aval d'un détournement des eaux au niveau de la buse sous la route les jours de crues pour alimenter le marais.

Pour le sentier piéton une solution tout à fait en aval, sur le talus du drain perpendiculaire, est envisagée avec une passerelle « légère » sur le canal principal et une remontée en suite vers la route de Seysollaz. L'évaluation du coût est que très partiellement chiffrée mais rentre dans le plan de gestion approuvé lors de la séance du 28 octobre 2014.

Pour la partie déboisement et protection de la faune, toujours dans le même cadre du plan de gestion du marais, un devis nous est proposé pour le broyage de la végétation en amont de la route du carrefour vers Seysollaz en direction de Nonglard, pour un montant de 4 477.54 €. Ultérieurement la fédération de chasse installera des réflecteurs permettant d'éviter les collisions nocturnes véhicules-animaux.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : 6 (Chantal MACQUET, Bénédicte VIVIAN, Thierry DUFOUR, Dominique BOUVET, Daniel AUDIBERT, Christophe GUITTON)

S'est abstenue : 1 (Marie-Noëlle MINARD)

Se sont opposés : 4 (Laurence NIQUET, François FOSSOUX, Eric PIERRE, Yoan MAZZA)

7° - Distribution compte rendu

Rapporteur Christophe GUITTON

Sachant que le Conseil Municipal a entériné le principe d'une distribution du compte-rendu de ses séances après chaque conseil, rappelant que le dit compte-rendu est en principe mis en ligne sur le site de la Commune « Nonglard74.fr » en page d'accueil, et constatant qu'une partie des habitants souhaiteraient le recevoir par courriel, il est proposé au Conseil de joindre au présent compte-rendu un papillon détachable qui permettrait aux habitants de Nonglard (ou toute personne intéressée) d'être avisés par courriel de la mise en ligne des comptes-rendus.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

8° - Sécurisation de l'accès à l'esplanade de l'espace jeux

Rapporteur Chantal MACQUET

Constatant que des personnes se permettent d'utiliser l'esplanade de l'espace jeux en tant qu'aire de séjour, rappelant que le Maire a pris un arrêté réglementant l'usage prolongé des parkings et l'usage par des véhicules de hauteur supérieur à 2.15 m, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager des travaux de sécurisation des lieux.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis défavorable à cette proposition.

9° - Limitation de l'éclairage public en cours de nuit

Rapporteur Thierry DUFOUR

Dans un esprit d'économie d'énergie et de limitation des dépenses de fonctionnement de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal, de demander à la commission voirie de proposer à l'essai, un système de coupure de l'éclairage public en milieu de nuit.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : 9 (Chantal MACQUET, Bénédicte VIVIAN, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Dominique BOUVET, Daniel AUDIBERT, Christophe GUITTON, Yoan MAZZA, Eric PIERRE)

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : 2 (Laurence NIQUET, François FOSSOUX))

10° - Choix de l'assureur Dommage-Ouvrage

Rapporteur Christophe GUITTON

Sachant qu'il convient de souscrire une assurance Dommage-Ouvrage pour le chantier de l'école,

Après consultation de deux assureurs :

-le cabinet Pilliot Assurance pour un coût de 7 107.48 € + 2507.57 € avec la « Tous Risques Chantiers »

-Groupama pour un coût de 6 490.30 €

Il est rappelé que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Il est proposé au conseil municipal de retenir Groupama en qualité d'assureur Dommage-Ouvrage pour ce chantier.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

11° Informations diverses

Plan ORSEC

En cas d'activation du plan ORSEC, la Commune a déclaré comme lieu d'hébergement la salle des fêtes.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une partie des parcelles A1328 et A21 route de la Ville pour 301 m² au prix de 70.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un logement avec deux garages route de la Lanterne de 72 m² au prix de 274.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Ruche(s)

Le Syndicat d'apiculture de la Haute Savoie nous rappelle que les ruchers, dès la première ruche doivent faire l'objet d'une déclaration. Cette déclaration peut se faire sur internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> . Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en mairie.

Recensement

A l'occasion du recensement de la population de janvier-février 2016, la Commune sera amenée à recruter deux agents recenseurs. Ces personnes devront être organisées et manier l'informatique sans difficulté. Si des personnes de Nonglard sont intéressées, elles doivent faire acte de candidature en mairie avant fin novembre.

Chantier chaufferie et école

La chaufferie bois a été mise en route le 19 octobre. Elle fournit déjà en chaleur tout le bâtiment école en chauffage et en eau chaude. Elle alimentera plus tard le presbytère, puis à terme l'extension de l'école.

Le chantier de l'extension en est actuellement à la réalisation des murs. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

AGENDA

Halloween : le 31 octobre L'APE organise « Halloween »

11 novembre 2015 : La Cérémonie du 11 novembre 2015 se déroulera à 10h45 au monument aux Morts organisée par l'AFN de Poisy-Lovagny-Nonglard.

12 et 13 novembre 2015 : fermeture de la mairie.

Collecte des encombrants : la benne sera installée à l'espace jeux du 9 au 15 novembre et un ramassage sur des points de regroupement le 16 novembre 2015

Soirée Choucroute : le 14 novembre 2015 la soirée choucroute de l'APE se tiendra à la salle des fêtes.

Téléthon : le 29 novembre 2015

Elections régionales : 1^{er} tour le 6 décembre 2015

Elections régionales : 2^{ème} tour le 13 décembre 2015

